

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00812

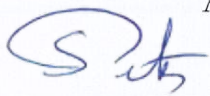
Numéro SIREN : 812 216 836

Nom ou dénomination : BTPRO GE

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001386

Certifié Conforme à
l'original

le 02/01/2024



BTPRO GE

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiée

Au capital autorisé de « 500 » euros

Ayant son siège social : 8 Rue Pierre Rameil – 66000 ~~PERPIGNAN~~

RCS PERPIGNAN : 812 216 836

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 2 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 janvier à 14 heures,

Les actionnaires de la société SCIC SAS BTPRO GE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire audit siège social au 8 rue Pierre Rameil – Perpignan (66000), sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PITEL, liquidatrice.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé de l'assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence, permet de constater que tous les actionnaires sont présents.

L'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Le liquidateur rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Approbation des comptes de liquidation**
- ✓ **Répartition du solde ;**
- ✓ **Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;**
- ✓ **Constatation de la clôture définitive de liquidation.**
- ✓ **Questions diverses**

Le liquidateur dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de liquidation ;
- le rapport du liquidateur ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

La liquidatrice déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

La liquidatrice donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le liquidateur ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

BTPRO GE
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS
Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiée
Au capital autorisé de « 500 » euros
Ayant son siège social : 8 Rue Pierre Rameil – 66000 PERPIGNAN
RCS PERPIGNAN : 812 216 836

Première résolution

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport de liquidatrice sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31 décembre 2023, présentant un solde créditeur d'un montant de 620 euros, approuve lesdits comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les comptes de liquidation présentés font ressortir un mali de liquidation égale à 3 466.27 euros.

Par conséquent, aucun remboursement des parts sociales ni aucune attribution ne pourront être effectués

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus à la Liquidatrice pour sa gestion et la décharge de son mandat à compter du 31 décembre 2023, date à laquelle est constatée la clôture de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Corinne PITEL pour effectuer la demande de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 h 00

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la liquidatrice.

La Liquidatrice
Corinne PITEL





ACTIF CONSEIL
EXPERTS-COMPTABLES

*Certifié Conforme à
l'original*

le 02/01/2024

S. [Signature]

SCIC SAS BT PRO

ETATS ANNUELS

01/01/2023 – 31/12/2023

Comptes annuels

 **PERPIGNAN CENTRE**
1, rue Henry le Châtelier - 66100 PERPIGNAN
 **Tél :** 04 68 66 90 90
 **Email :** contact@actif-conseil.fr

 **ESPACE POLYGONE**
363, boulevard Marius Bertiet - 66000 PERPIGNAN
 **Tél :** 04 68 52 45 05
 **Site internet :** www.actif-conseil.fr

 **PRADES**
3, place de la République - 66500 PRADES
 **Tél :** 04 68 05 22 29
 **Horaires :** 8h30-12h / 14h-17h30

Attestation

Etat exprimé en **euros**



Dans le cadre de la mission de Présentation des Comptes Annuels de l'entreprise SCIC SAS BT PRO, pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023, et conformément aux termes de ma lettre de mission et à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de mes travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du Bilan	:	1 118 €
- Chiffre d'Affaires	:	41 495 €
- Résultat Net Comptable	:	620 €

Fait à Perpignan
Le 02/02/2024

Valérie MATIGNON
Expert-comptable

ENTREPRISE

SCIC SAS BT PRO

8 Rue Pierre Rameil

66000 PERPIGNAN

Forme juridique

GPT

N° de Siret

81221683600013

Régime fiscal

RN

Code activité

7830Z

Exercice du

01/01/2023

au

31/12/2023

Edition du

01/01/2023

au

31/12/2023

Etat exprimé en **euros**

ACTIF

Immobilisations nettes	0,00	
Stocks	0,00	
Réalisable	307,00	27,46
Disponible	811,13	72,54
	1 118,13	100,00

PASSIF

Capitaux propres	(2 926,27)	-261,7
Provisions risques et charges	0,00	
Emprunt long et moyen terme	0,00	
Exigible court terme	4 044,40	361,71
Concours bancaires courants	0,00	
	1 118,13	100,00

TRESORERIE

Fonds de roulement net	(2 926,27)
Besoin en fonds de roulement	(3 737,40)
Trésorerie nette	811,13

RESULTAT

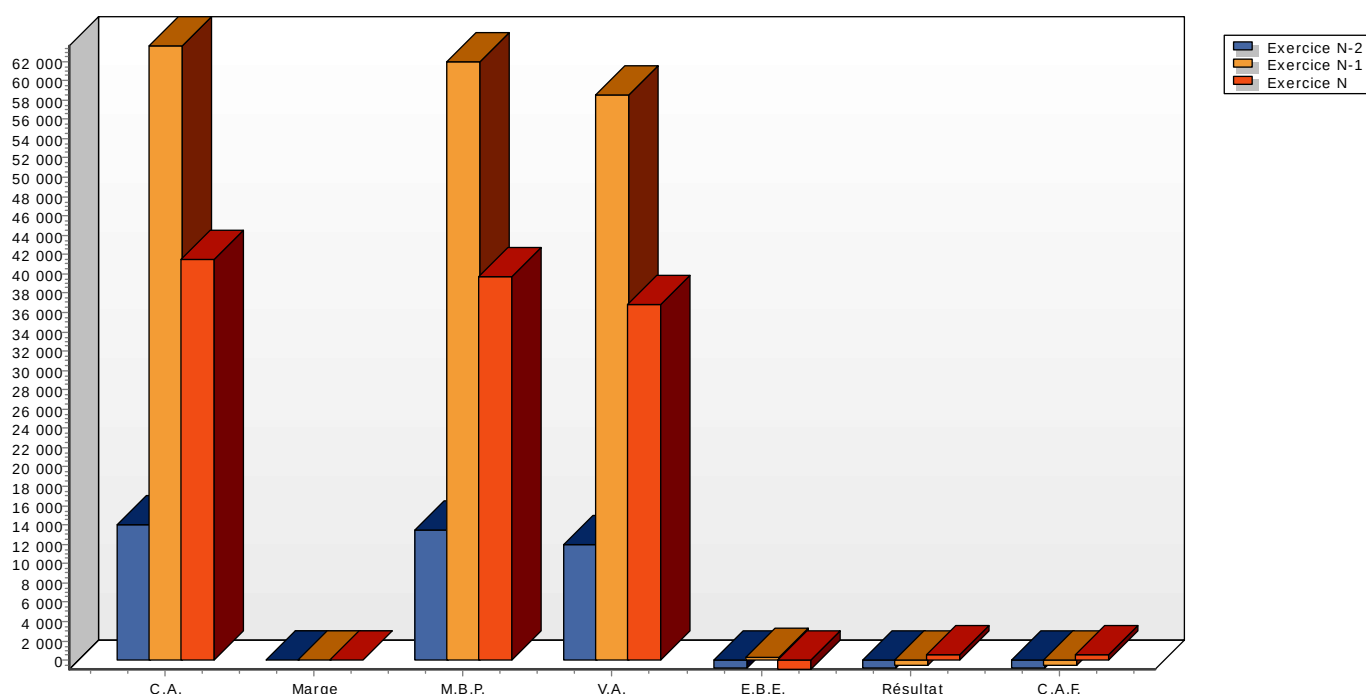
Chiffre d'affaires	41 494,99	100,00
Marge commerciale	0,00	
Marge brute de production	39 686,36	95,64
Total marges	39 686,36	95,64
Autres charges externes	2 846,84	6,86
Valeur ajoutée produite	36 839,52	88,78
Subventions d'exploitation	0,00	
Impôts, taxes sur rémunérations	223,37	0,54
Autres impôts et taxes	572,00	1,38
Salaires et traitements	27 818,02	67,04
Charges sociales	9 171,93	22,10
Excédent brut d'exploitation	(945,80)	-2,28
Reprises sur amort. et provisions	0,00	
Autres produits gestion courante	28,47	0,07
Transfert charges d'exploitation	0,00	
Dotations aux amort., dépréc. et prov.	0,00	
Autres charges gestion courante	75,14	0,18
Résultat d'exploitation	(992,47)	-2,39
Produits financiers	0,00	
Charges financières	66,00	0,16
Produits exceptionnels	1 693,44	4,08
Charges exceptionnelles	15,00	0,04
Participation des salariés	0,00	
Impôts sur les bénéfices	0,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	619,97	1,49

Cabinet

ACTIF CONSEIL PERPIGNAN

Chiffres clés de l'entreprise

	31/12/2023	31/12/2022	Variation N/N-1		31/12/2021
Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	41 495	63 599	(22 104)	-34,76	14 012
Marge commerciale <i>% sur vente de marchandises</i>					
Marge brute de production <i>% sur production</i>	39 686 95,64	61 974 97,44	(22 287)	-35,96	13 524 96,52
Valeur ajoutée <i>% sur CA</i>	36 840 88,78	58 495 91,98	(21 656)	-37,02	11 993 85,59
Excédent brut d'exploitation <i>% sur CA</i>	(946) -2,28	273 0,43	(1 219)	-446,7	(850) -6,06
Résultat net comptable <i>% sur CA</i>	620 1,49	(571) -0,90	1 191	-208,6	(769) -5,49
Capacité d'autofinancement	620	(571)	1 191	-208,6	(769)
Besoin en fonds de roulement <i>Nombre de jours de CA</i>	(3 737) (32,42)	(6 475) (36,65)	2 738	-42,28	(9 012) (231,54)
Rotations (en jours) - Stock marchandises - Stock produits finis - Crédit fournisseurs - Crédit clients	22,61	229,05 9,18			608,08 0,12



Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET			15,00	0,26	(15,00)	-100,00
Autres titres immobilisés			15,00	0,26	(15,00)	-100,00
27100000 TITRES IMMOBILISES GIE 66 GESTION			15,00	0,26	(15,00)	-100,00
TOTAL III - Actif Circulant NET		1 118,13 100,00	5 746,84	99,74	(4 628,71)	-80,54
Créances clients et comptes rattachés			1 945,95	33,77	(1 945,95)	-100,00
041D Collectif clients débiteurs			1 945,95	33,77	(1 945,95)	-100,00
Autres créances		307,00 27,46	886,88	15,39	(579,88)	-65,38
040D Collectif fournisseurs débiteurs			358,72	6,23	(358,72)	-100,00
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES			34,50	0,60	(34,50)	-100,00
44566000 TVA DEDUCTIBLE 20%			493,66	8,57	(493,66)	-100,00
44567000 CREDIT TVA A REPORTER		307,00 27,46			307,00	
Disponibilités		811,13 72,54	2 914,01	50,57	(2 102,88)	-72,16
51210000 CA 30004861031			2 914,01	50,57	(2 914,01)	-100,00
51220000 BANQUE POPULAIRE		811,13 72,54			811,13	
TOTAL DUBILAN ACTIF		1 118,13 100,00	5 761,84	100,00	(4 643,71)	-80,59

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(2 926,27)	-261,7	(3 546,24)	-61,55	619,97	17,48
Capital Social ou individuel	540,00	48,29	540,00	9,37		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERS	540,00	48,29	540,00	9,37		
Report à nouveau	(4 086,24)	-365,4	(3 515,55)	-61,01	(570,69)	-16,23
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(4 086,24)	-365,4	(3 515,55)	-61,01	(570,69)	-16,23
Résultat de l'exercice	619,97	55,45	(570,69)	-9,90	1 190,66	208,64
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	4 044,40	361,71	9 308,08	161,55	(5 263,68)	-56,55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344,40	30,80	3 856,25	66,93	(3 511,85)	-91,07
040C Collectif fournisseurs créditeurs			3 856,25	66,93	(3 856,25)	-100,00
40810000 Fact.non parv. -Frss	344,40	30,80			344,40	
Dettes fiscales et sociales			4 251,83	73,79	(4 251,83)	-100,00
43100000 URSSAF			897,00	15,57	(897,00)	-100,00
43730000 RETRAITE PRO BTP			280,46	4,87	(280,46)	-100,00
43740000 PREVOYANCE			258,12	4,48	(258,12)	-100,00
43760000 CAISSE CP			1 152,06	19,99	(1 152,06)	-100,00
44551000 TVA A DECAISSER			1 302,00	22,60	(1 302,00)	-100,00
44570000 TAXES SUR LE CA COLLECTE			323,80	5,62	(323,80)	-100,00
44862000 Etat- TAXE D'APPRENTISSAGE			38,39	0,67	(38,39)	-100,00
Autres dettes	3 700,00	330,91	1 200,00	20,83	2 500,00	208,33
46110000 ARPPSA Avance tr_so	1 200,00	107,32	1 200,00	20,83		
46120000 AGRIM	2 500,00	223,59			2 500,00	
TOTAL DUBILAN PASSIF	1 118,13	100,00	5 761,84	100,00	(4 643,71)	-80,59

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2023 31/12/202312 mois	01/01/2022 31/12/202212 mois	01/01/2021 31/12/202112 mois	01/01/2020 31/12/202012 mois	01/01/2019 31/12/201912 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES	41 495 100,00	63 599 100,00	14 012 100,00	9 041 100,00	
Ventes de marchandises					
- Achats de marchandises					
- Variation stocks de marchandises					
MARGE COMMERCIALE (a)					
Production vendue	41 495 100,00	63 599 100,00	14 012 100,00	9 041 100,00	
+ Variation production stockée					
+ Production immobilisée					
PRODUCTION DE L'EXERCICE	41 495 100,00	63 599 100,00	14 012 100,00	9 041 100,00	
- Achats stockés approvisionnement					
- Variation des stocks et approvisionnement					
- Achats de sous-traitance directe	1 809 4,36	1 626 2,56	488 3,48	698 7,72	
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	39 686 95,64	61 974 97,44	13 524 96,52	8 343 92,28	
MARGES (Commerciale + Production)	39 686 95,64	61 974 97,44	13 524 96,52	8 343 92,28	
- Achats non stockés (c)					
- Autres charges externes (c)	2 847 6,86	3 478 5,47	1 531 10,93	1 259 13,93	101
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	4 655 11,22	5 104 8,02	2 019 14,41	1 957 21,65	101
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	36 840 88,78	58 495 91,98	11 993 85,59	7 084 78,35	(101)
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts, taxes sur rémunérations	223 0,54	320 0,50	299 2,13	194 2,14	
- Autres impôts et taxes	572 1,38	372 0,58			
- Salaires et traitements	27 818 67,04	44 423 69,85	10 351 73,87	6 695 74,06	
- Charges sociales	9 172 22,10	13 108 20,61	2 193 15,65	2 192 24,25	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(946) -2,28	273 0,43	(850) -6,06	(1 998) -22,10	(101)
+ Reprises sur amortissements et provisions					
+ Autres produits d'exploitation	28 0,07	54 0,09	3 0,02	2 0,02	
+ Transfert de charges d'exploitation					
- Dotations aux amort., dépréciations et prov.					
- Autres charges de gestion courante	75 0,18	20 0,03	1 0,01		
RÉSULTAT EXPLOITATION	(992) -2,39	307 0,48	(848) -6,05	(1 996) -22,08	(101)
Bénéfice-perte sur opérations en commun					
+ Produits financiers					
- Charges financières	66 0,16				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(1 058) -2,55	307 0,48	(848) -6,05	(1 996) -22,08	(101)
Produits exceptionnels	1 693 4,08		79 0,56		1 400
- Charges exceptionnelles	15 0,04	878 1,38			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 678 4,04	(878) -1,38	79 0,56		1 400
- Participation des salariés					
- Impôts sur les bénéfices					
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	620 1,49	(571) -0,90	(769) -5,49	(1 996) -22,08	1 299

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Chiffre d'Affaires	41 494,99	100,00	63 599,04	100,00	(22 104,05)	-34,76
Marge commerciale						
Production vendue	41 494,99	100,00	63 599,04	100,00	(22 104,05)	-34,76
70600000 PRESTATIONS SERVICES	41 494,99	100,00	63 599,04	100,00	(22 104,05)	-34,76
Production de l'exercice	41 494,99	100,00	63 599,04	100,00	(22 104,05)	-34,76
Achats de sous-traitance	1 808,63	4,36	1 625,50	2,56	183,13	11,27
60410000 PRESTATIONS GEXTERNA	1 058,63	2,55	1 625,50	2,56	(566,87)	-34,87
60420000 PRESTATIONS 66 GESTION PYRENE	750,00	1,81			750,00	
Marge brute de production	39 686,36	95,64	61 973,54	97,44	(22 287,18)	-35,96
MARGES (Commerciale + Production)	39 686,36	95,64	61 973,54	97,44	(22 287,18)	-35,96
Autres charges externes	2 846,84	6,86	3 478,28	5,47	(631,44)	-18,15
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES			240,00	0,38	(240,00)	-100,00
61560000 MAINTENANCE			80,00	0,13	(80,00)	-100,00
61610000 ASSURANCE RESPONSABILITE EMPLO	489,36	1,18	487,10	0,77	2,26	0,46
61620000 ASSURANCE RCP	471,96	1,14	469,64	0,74	2,32	0,49
62260000 HONORAIRES	983,30	2,37	1 819,87	2,86	(836,57)	-45,97
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	683,62	1,65	329,77	0,52	353,85	107,30
62600000 Frais postaux et télécom.	6,00	0,01			6,00	
62700000 SERVICES BANCAIRES	212,60	0,51	51,90	0,08	160,70	309,63
Valeur ajoutée produite	36 839,52	88,78	58 495,26	91,98	(21 655,74)	-37,02
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunératio	223,37	0,54	319,54	0,50	(96,17)	-30,10
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	23,98	0,06	38,39	0,06	(14,41)	-37,54
63130000 FORMATION PROF CONTINUE	199,39	0,48	281,15	0,44	(81,76)	-29,08
Impôts, taxes & versements assimilés autres	572,00	1,38	372,00	0,58	200,00	53,76
63511000 CONTRIBUTION ECONOMIQUE ET TER	572,00	1,38	372,00	0,58	200,00	53,76
Salaires et traitements	27 818,02	67,04	44 422,87	69,85	(16 604,85)	-37,38
64100000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	25 719,22	61,98	41 078,87	64,59	(15 359,65)	-37,39
64140000 INDEMNITES AVANT AGES DIVERS	2 098,80	5,06	3 344,00	5,26	(1 245,20)	-37,24
Charges sociales	9 171,93	22,10	13 108,05	20,61	(3 936,12)	-30,03
64510000 COTISATION URSSAF	3 240,27	7,81	3 730,93	5,87	(490,66)	-13,15
64530000 COTISATION RETRAITE COMPL	621,29	1,50	700,74	1,10	(79,45)	-11,34
64540000 COTISATIONS PREVOYANCE	425,26	1,02	726,66	1,14	(301,40)	-41,48
64560000 COTISATIONS CAISSE CP	4 755,51	11,46	7 688,32	12,09	(2 932,81)	-38,15
64750000 MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE	110,00	0,27	192,80	0,30	(82,80)	-42,95
64800000 AURES CHARGES DE PERSONNEL	19,60	0,05	68,60	0,11	(49,00)	-71,43
Excédent brut d'exploitation	(945,80)	-2,28	272,80	0,43	(1 218,60)	-446,70
Autres produits d'exploitation	28,47	0,07	54,22	0,09	(25,75)	-47,49
75800000 PRO DIVERS GESTION COURANTE	28,47	0,07	54,22	0,09	(25,75)	-47,49
Autres charges de gestion courante	75,14	0,18	19,99	0,03	55,15	275,89
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	75,14	0,18	19,99	0,03	55,15	275,89

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Résultat d'exploitation	(992,47)	-2,39	307,03	0,48	(1 299,50)	-423,25
Charges financières	66,00	0,16			66,00	
66160000 FRAIS INTERETS DEBITEURS	66,00	0,16			66,00	
Résultat courant avant impôts	(1 058,47)	-2,55	307,03	0,48	(1 365,50)	-444,74
Produits exceptionnels	1 693,44	4,08			1 693,44	
77560000 Cession immo financières	15,00	0,04			15,00	
77800000 Autres produits exceptionnels	1 678,44	4,04			1 678,44	
Charges exceptionnelles	15,00	0,04	877,72	1,38	(862,72)	-98,29
67200000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR EXE			877,72	1,38	(877,72)	-100,00
67560000 Val.comptables él. actif cédés	15,00	0,04			15,00	
Résultat exceptionnel	1 678,44	4,04	(877,72)	-1,38	2 556,16	291,23
Résultat de l'exercice	619,97	1,49	(570,69)	-0,90	1 190,66	208,64

Etats fiscaux

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE PERPIGNAN
24 AVENUE DE LA COTE VERMEILLE
TSA 50004
66961 PERPIGNAN CEDEX 9
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SCIC SAS BT PRO
8 Rue Pierre Rameil
66000 PERPIGNAN

Identification du destinataire

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

Insp. IFU N° dossier N° Siret
81221683600013

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
MISE A DISPO DE SALARIES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

ECF Désignation du prestataire

OGA/OMGA Viseur conventionné
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : ACTIF CONSEIL PERPIGNAN 1 RUE HENRY LE CHATELIER 0468669090
66100 PERPIGNAN
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

A PERPIGNAN le 02022024 Signature et qualité du déclarant PITEL CORINNE PRESIDENT

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS BT PRO			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 8 Rue Pierre Rameil			Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 8 1 2 2 1 6 8 3 6 0 0 0 1 3			Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 31122023			
			N-1 31122022			
			Brut 1			
			Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
			Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		15
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TO TAL (II)		BJ	BK		15	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		1 946
		Autres créances (3)	BZ	CA	307	887
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	811	2 914	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TO TAL (III)	CJ	CK	1 118	5 747	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 118	5 762	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SCIC SAS BT PRO		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :540.....)	DA	540	540	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(4 086)	(3 516)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	620	(571)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL	(2 926)	(3 546)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	344	3 856	
	Dettes fiscales et sociales	DY		4 252	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 700	1 200	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TO TAL (IV)	EC	4 044	9 308		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 118	5 762		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 044	9 308	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS BT PRO							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	41 495	FH		FI	41 495	63 599	
		FJ	41 495	FK		FL	41 495	63 599	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	28	54	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	41 523	63 653	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 655	5 104	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	795	692	
	Salaires et traitements *					FY	27 818	44 423	
	Charges sociales (10)					FZ	9 172	13 108	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	75	20	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	42 516	63 346
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(992)	307
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	66		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	66		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(66)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 058)	307	

Désignation de l'entreprise SCIC SAS BT PRO				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 693		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 693		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		878	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	15		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	15	878	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 678	(878)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	43 217	63 653	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	42 597	64 224	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	620	(571)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			1G		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1J		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K		
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			A3		
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			A4		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			15	1 693	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs						

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67560000 - Val.comptables él. actif cédés	15	
77560000 - Cession immo financières		15
77800000 - Autres produits exceptionnels		1 678
Totalisation	15	1 693

Désignation de l'entreprise **SCIC SAS BT PRO**Néant ☒ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
								2		3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					CZ		D8		D9						
	TOTAL I															
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					KD		KE		KF						
	TOTAL II															
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL						
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO						
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com- posants	M3		KS		KT		KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX						
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD						
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ						
	Avances et acomptes					LK		LL		LM						
	TOTAL III					LN		LO		LP						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T						
	Autres participations					8U		8V		8W						
	Autres titres immobilisés					1P	15	1R		1S						
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V						
	TOTAL IV					LQ	15	LR		LS						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	15	ØH		ØJ						
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
						1		2		3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					IN		CØ		DØ						
	TOTAL I															
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					IO		LV		LW						
	TOTAL II															
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY						
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB						
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME						
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN						
		Matériel de transport				IV		MP		MQ						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT						
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW						
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA						
	Avances et acomptes					NC		ND		NE						
	TOTAL III					IY		NG		NH						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7						
	Autres participations					IØ		ØX		ØY						
	Autres titres immobilisés					I1		2B	15	2C						
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F						
	TOTAL IV					I3		NJ	15	NK						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	15	ØL						
										ØM						

Exercice N clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS BT PRO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS BT PRO													Néant ☒	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH		
TOTAL I			RK			RM			RN			RO		
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG		
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK		
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL			QM			QN			QO		
Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL II			QU			QV			QW			QX		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN			ØP			ØQ			ØR		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6		
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU					RV		
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1		
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC					SD		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5					R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3					S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1					T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6					U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4					V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2					W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9					X1		
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM						NO		
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS BT PRO							Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS BT PRO										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	307	307				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR						
	Charges constatées d'avance				VS						
	TOTAUX				VT	307	VU	307	VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
					VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	344	344							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 700	3 700							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	4 044	VZ	4 044						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS BT PRO						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	620	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)								WF		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)								WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (art. 239 sexies D)								RA		
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)								RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WI		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)								XX		
	Amendes et pénalités								WJ		
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *								XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE								WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								WN		
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WO		
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*								SU			
Zones d'entreprises * (activité exonérée)								SW			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro								M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
TOTAL I								WR	620		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)								XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								I6		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .								WZ		
	Majoration d'amortissement *								XA		
	Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)								K9	
		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)								K3	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)								PA			
Zone franche urbaine-TB (art. 44 octies)								ØV			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)								1F			
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)								XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)								PP			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)								PC			
Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)								PB			
Entreprises nouvelles 44 sexies								L2			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)								L5			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								X9		
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite								YH		
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit								ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)								YA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)								YB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)								YC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)								YD			
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								YI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								YL			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI	620				
{ déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0	XO	0		

Désignation de l'entreprise SCIC SAS BT PRO		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	4 086	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	620	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	3 466	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	3 466	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS BT PRO										Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(3 516)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(571)		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	(4 086)			ZG	(4 086)						
					TOTAL II		ZH	(4 086)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 809	1 626						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ		240						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 667	2 150						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	1 180	1 089						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	4 655	5 104						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	572	372						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	223	320						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	795	692						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	8 622	12 720						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	827	957						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB	27 818							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL						
			Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO						
			Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SCIC SAS BT PRO**Néant ☒ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	TITRES GIE 66 GESTI	15			15
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1	15					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

(A)

{ B }
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SCIC SAS BT PRO**Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SCIC SAS BT PRO**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme N - 3					
subies au N - 4					
cours des N - 5					
dix exercices antérieurs N - 6					
(montants restant à N - 7					
déduire à la clôture du N - 8					
dernier exercice) N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS BT PRO					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS BT PRO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	1	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	41 495	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	41 495	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	28	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	28	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 809	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 847	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	75	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	4 731	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	36 793
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 81221683600013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SCIC SAS BT PRO

ADRESSE (voie) 8 Rue Pierre Rameil

CODE POSTAL 66000 VILLE PERPIGNAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 44

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ASS Dénomination AGRI GESTION
N° SIREN (si société établie en France) 790249379 % de détention 46,30 Nb de parts ou actions 25
Adresse : N° 8 Voie RUE PIERRE RAMEIL
Code postal 66000 Commune PERPIGNAN Pays FRANCE

Forme juridique ASS Dénomination ARPPSA
N° SIREN (si société établie en France) 775765605 % de détention 27,78 Nb de parts ou actions 15
Adresse : N° 8 Voie RUE PIERRE RAMEIL
Code postal 66000 Commune PERPIGNAN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique SANCHEZ Prénom(s) FABIENNE
Nom marital SANCHEZ % de détention 18,52 Nb de parts ou actions 10
Naissance : Date 22121979 N° département 66 Commune PERPIGNAN Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie RUE JEANNE D'ARC
Code postal 66530 Commune CLAIRA Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3 |

N° SIRET 8 | 1 | 2 | 2 | 1 | 6 | 8 | 3 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SCIC SAS BT PRO

ADRESSE (voie) 8 Rue Pierre Rameil

CODE POSTAL 66000 VILLE PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032